



Saint-Boniface, le 15 avril 2021

Communiqué de presse – pour diffusion immédiate

Restructuration à l'Université Laurentienne – attaque frontale à la francophonie canadienne

Le 12 avril 2021, le sénat de l'Université Laurentienne – placée depuis le 1^{er} février dernier sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies – a annoncé son plan de restructuration des activités académiques de l'institution. C'est près de 70 programmes qui se trouvent amputés ou carrément abolis, une part substantielle de ceux-ci étant des programmes francophones de l'Université de Sudbury. Ces changements entraînent le licenciement de plusieurs de nos collègues.

L'APPUSB souhaite exprimer sa plus entière solidarité envers toutes et tous les collègues de l'Université Laurentienne, à plus forte raison celles et ceux qui ont fait les frais de cette restructuration sauvage des programmes de l'Université.

Cette restructuration nuit irrémédiablement à l'offre universitaire en français dans la province ontarienne. Elle constitue une attaque en règle et sans précédent contre les francophones en situation minoritaire. Les institutions postsecondaires sont des outils essentiels à la vitalité et au développement de ces milieux fragiles. Elles sont des partenaires obligées au maintien des idéaux de diversité culturelle et de protection des minorités nationales qui font la fierté de tant de Canadiens. Faut-il rappeler que l'article 7 de Loi sur les langues officielles du Canada veille à l'épanouissement et la vitalité des communautés de langues officielles en situation minoritaire? Les développements récents à l'Université Laurentienne – qui s'ajoutent aux pressions subies récemment par le Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta – font naître de profondes inquiétudes au sein de toute la francophonie canadienne. Nous comprenons qu'à situation exceptionnelle s'imposent des mesures exceptionnelles. Le sacrifice des communautés minoritaires ne peut néanmoins constituer une réponse adéquate dans une société de droit comme le Canada. Aussi est-il utile de rappeler que les universités canadiennes sont des institutions publiques et non pas privées et qu'il appartient aux gouvernements d'en assurer la pérennité.

Pour des plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Jean Valenti, Président de l'Association des professeurs et professionnels de l'Université de Saint-Boniface (APPUSB) et/ou Marie Paule Ehoussou, Présidente de l'Association étudiante de l'Université de Saint-Boniface (AÉUSB).

Jean Valenti jvalenti@ustboniface.ca Tél. : (204) 219-1226

Marie Paule Ehoussou mehouss2@monusb.ca